



CONSEIL D'ADMINISTRATION 10 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur David MULLER, Président. Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; F. LOUIS ; A. DIDIER ; S. OUTIN ; C.AUGNET ; G. DUBROMEL ; F.DANIEL ;

ABSENTS REPRÉSENTÉS : P.DURAND (donne pouvoir à F.LOUIS) ; V.BAUDOIN (donne pouvoir à F.DANIEL) ;

AUTRES PRESENTS : C.FLAMBARDE ; S.MAHIER ; J.CONTENTIN ; C.MOUSSEUX

A.DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 février 2026
2. Election du Vice-Président du CCAS
3. Election du Vice-Président délégué du CCAS
4. Délégations du Conseil d'Administration au Président, Vice-Président ou Vice-Président délégué
5. Adoption du Règlement Intérieur de la commission permanente
6. Constitution de la commission permanente
7. Vote du compte administratif 2025 du CCAS et de son budget annexe
8. Approbation du compte de gestion 2025 du CCAS et de son budget annexe
9. Affectation des résultats 2025 du CCAS et de son budget annexe
10. Vote du budget primitif et du budget annexe 2026
11. Octroi des subventions 2026



M. David Muller, Maire et Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Touques installe le Conseil d'Administration du CCAS :

Membres élus par le Conseil Municipal du 02 avril 2026 :

- Mme Fabienne Louis
- Mme Anouchka Didier
- Mme Sarah Outin
- Mme Carolyn Augnet

Membres nommés :

- Madame Geneviève DUBROMEL en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités « Association Club de l'Age d'Or » ;
- Madame Françoise DANIEL en qualité de représentant des associations œuvrant pour la solidarité et luttant contre les exclusions « Association Atouq' Cœur » ;
- Monsieur Patrick DURAND, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social en qualité de Délégué du Défenseur des Droits ;
- Madame Valérie BAUDOIN, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social en qualité de Responsable de l'INFREP de Touques ;

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 27 février 2026

2 ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS

Dès son installation, et conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le Conseil d'Administration du CCAS procède à l'élection de sa Vice-Présidente. Monsieur le Président invite les membres présents à faire acte de candidature. Madame Fabienne LOUIS est la seule candidate. Le vote s'est déroulé à bulletins secrets.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour),

- **ELIT** Madame Fabienne LOUIS en qualité de Vice-Présidente du CCAS.

Elle assurera la présidence en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

3 ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE DELEGUEE DU CCAS

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le Conseil d'Administration du CCAS procède à l'élection de sa Vice-Présidente déléguée. Monsieur le Président invite les membres présents à faire acte de candidature. Madame Anouchka DIDIER est la seule candidate. Le vote s'est déroulé à bulletins secrets.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour),

- **ELIT** Madame Anouchka DIDIER en qualité de Vice-Présidente déléguée du CCAS.

Elle assurera la présidence en cas d'absence ou d'empêchement de la Vice-Présidente.

4 DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT, VICE-PRESIDENTE OU VICE-PRESIDENTE DELEGUEE

Conformément à l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après à son Président, à sa Vice-Présidente ou à sa Vice-Présidente déléguée dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dites d'urgence (aide alimentaire) dans des conditions définies par le Conseil d'Administration, conformément à la délibération du 30 Juin 2021 ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre d'Action Sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement de frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du Centre d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'Administration ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : Pour faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CCAS, délégation de pouvoir est donnée au président du CCAS dans les domaines suivants :

- Attribution de prestations dites d'urgence (aide alimentaire) dans les conditions définies par le Conseil d'Administration conformément à la délibération du 30 juin 2021 ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans dans la limite de 20 000 euros ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 20 000 euros ;
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui dans : Les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements (agressions, effractions, vols, voies de fait, etc.) ; Les affaires relevant du Tribunal Administratif en matière de personnel ; Les affaires relevant du Tribunal des Prud'hommes.
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée à la Vice-Présidente et à la Vice-Présidente déléguée dans les mêmes matières.

Article 3 : Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, les décisions prises dans les matières déléguées seront signées personnellement par le Président ou la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée. En outre, le Président, la Vice-Présidente et la Vice-Présidente déléguée devront, à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

5 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION PERMANENTE (communiqué en annexe)

Conformément à l'article R.123-19 du Code l'action sociale et des familles portant la possibilité de créer une commission permanente au sein du Conseil d'Administration chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours. Il est nécessaire d'établir un règlement intérieur propre à cette commission permanente définissant la composition, les attributions des aides facultatives ainsi que les modalités de fonctionnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Règlement intérieur de la commission permanente.

6 CONSTITUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Une commission permanente est chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et de leur attribution de manière régulière afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du CCAS conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil d'administration créé en son sein une commission permanente ayant pour mission l'instruction des demandes d'aides facultatives et leurs attributions.

Elle est composée de :

- **Fabienne LOUIS**, vice-présidente et/ou **Anouchka DIDIER** vice-présidente déléguée
- **Sarah OUTIN**, membre élue
- **Geneviève DUBROMEL**, membre nommée
-

Article 2 : Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, la commission dispose d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui sont attribuées.

Article 3 : La commission permanente devra, à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises dans les matières qui lui sont confiées.

Article 4 : Un règlement intérieur propre à la commission permanente, approuvé en Conseil d'Administration par délibération, fixe la composition de la commission permanente, ses attributions, ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Article 5 : Monsieur le Président ou son représentant, sont autorisés, à effectuer toutes formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU CCAS ET DE SON BUDGET ANNEXE (Annexe 1)

D.MULLER, président du CCAS, ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le Conseil d'Administration a été invité à examiner et à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2025 réalisé par notre service comptable, conforme au compte de gestion suivi par la Trésorerie. Les comptes s'établissent comme suit :

BUDGET CCAS DE TOUQUES

SECTION FONCTIONNEMENT

Total des Recettes	316 982,89 €
Total des Dépenses	292 702,98 €
soit un résultat de la section de fonctionnement	24 279,91 €
report antérieur	41 758,00 €
Soit un résultat de clôture de la section de fonctionnement	66 037,91 €

SECTION INVESTISSEMENT

Total des Recettes	111,56 €
Total des Dépenses	0,00 €
Soit un résultat de la section d'investissement	111,56 €
report investissement antérieur	19 600,04 €
Soit un résultat de clôture de la section d'investissement	19 711,60 €

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2025

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	68 083,71 €	CHAPITRE 013	Atténuation des charges	2 836,18 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	176 733,58 €	CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	8 952,50 €
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC		CHAPITRE 73	Impots et taxes	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues		CHAPITRE 74	Dotations,subventions et participations	13 390,70 €
CHAPITRE 65/6586	Autres charges de gestion	47 885,69 €	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	290 384,54 €
CHAPITRE 66	Charges financières		CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles		CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 418,97 €
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement		CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	0,00 €	CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	292 702,98 €		TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	316 982,89 €
				RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANNEE	24 279,91 €
				REPORT	41 758,00 €
				TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	358 740,89 €
				RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	66 037,91 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	
CHAPITRE 26	Titres et participations	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial	
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)	
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	0,00 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	111,56 €
CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	
	TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	111,56 €
	Resultat d'investissement	111,56 €
	REPORT	19 600,04 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 711,60 €
	RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	19 711,60 €



C.AUGNET souhaite obtenir des éclaircissements concernant le report des investissements antérieurs.

C. FLAMBARD explique que ce report remonte à une dizaine d'années. Elle précise que le bâtiment du CCAS appartenant à la commune, la mairie prend en charge la majeure partie des dépenses liées aux travaux, aux aménagements et aux agencements.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à la majorité avec 7 voix POUR et 1 abstention (C.AUGNET),

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du CCAS.

BUDGET ANNEXE CCAS RAD

SECTION FONCTIONNEMENT

Total des Recettes	36 584,19 €
Total des Dépenses	45 678,23 €
soit un résultat de la section de fonctionnement	-9 094,04 €
report antérieur	30 298,73 €
Soit un résultat de clôture de la section de fonctionnement	21 204,69 €

SECTION INVESTISSEMENT

Total des Recettes	0,00 €
Total des Dépenses	0,00 €
Soit un résultat de la section d'investissement de	0,00 €
report antérieur	13 590,00 €
Soit un résultat de clôture de la section d'investissement	13 590,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 du CCAS RAD

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	45 676,41 €	CHAPITRE 013	Atténuation des charges	
CHAPITRE 012	Charges de Personnel		CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	36 584,19 €
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC		CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues		CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	1,82 €	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
CHAPITRE 66	Charges financières		CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles		CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement		CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	0,00 €	CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	45 678,23 €		TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	36 584,19 €
				RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANNEE	-9 094,04 €
				REPORT	30 298,73 €
				TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	66 882,92 €
				RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CLOTURE	21 204,69 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues		CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser		CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes		CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles		CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles		CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours		CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	
CHAPITRE 26	Titres et participations		CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
CHAPITRE 027	Autres immobilisations financières				
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections				
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)				
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	0,00 €		TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	0,00 €
				RESULTAT D'INVESTISSEMENT CLOTURE	0,00 €
				REPORT	12 348,34 €
				TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	13 590,00 €
				RESULTAT D'INVESTISSEMENT CLOTURE	13 590,00 €

C.AUGNET demande si la personne en charge de l'élaboration des repas à la cantine pourrait également être mobilisée pour la préparation des repas à domicile.

F.LOUIS répond que le service de portage de repas à domicile nécessite effectivement d'être repensé et réadapté, notamment au regard de l'augmentation attendue de la population senior dans les années à venir. Elle indique qu'une réflexion sur ce sujet sera prochainement engagée.

D. MULLER précise que le service de repas à domicile implique la prise en compte de régimes alimentaires spécifiques nécessitant une attention particulière. Il rappelle également que la cantine n'est en fonctionnement que depuis quelques mois, tandis que le service de repas à domicile fonctionne sept jours sur sept, y compris pendant les vacances scolaires, ce qui pourrait déstabiliser l'organisation récemment mise en place.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à la majorité avec 7 voix POUR et 1 abstention (C.AUGNET),

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe CCAS RAD.



8 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU CCAS ET DE SON BUDGET ANNEXE

D.MULLER, président du CCAS, ne prend pas part au vote du compte administratif.

Il a été demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget CCAS et du Budget Annexe « RAD » de l'année 2025, présenté par le Trésorier, conforme au Compte Administratif du CCAS et de son Budget Annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à la majorité avec 8 voix POUR et 1 abstention (C.AUGNET),

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion du Budget Principal du CCAS et du Budget Annexe « RAD » de l'année 2025 présentés par la Trésorerie, conformes aux Comptes Administratifs 2025 du CCAS et de son Budget Annexe.

9 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU CCAS ET DE SON BUDGET ANNEXE

Il a été demandé au Conseil d'Administration de voter l'affectation du résultat du Budget du CCAS et de son Budget Annexe. Les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement doivent faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration.

Il a été proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

BUDGET CCAS

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2025 est de 66 037.91 €

L'excédent d'investissement à la clôture 2025 est de 19 711 60 €

Section de Fonctionnement – Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 66 037.91 €

Section d'Investissement – Recettes

001 – Excédent d'investissement reporté : 19 711.60 €

BUDGET ANNEXE CCAS RAD

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2025 est de 21 204 .69 €

L'excédent d'investissement à la clôture 2025 est de 13 590.00 €

Section de Fonctionnement – Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 21 204.69 €

Section d'Investissement – Recettes

001 – Excédent d'investissement reporté : 13 590.00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à la majorité avec 8 voix POUR et 1 abstention (C.AUGNET),

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget du CCAS et de son budget annexe CCAS RAD.

10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DU BUDGET ANNEXE 2026 (Annexe 2)

L'ensemble du budget 2026 du CCAS et de son budget annexe s'équilibre à :

Ensemble du budget consolidé CCAS ET CCAS BUDGET ANNEXE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	430 365,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	35 801,60 €
TOTAL BUDGET CONSOLIDE	466 166,60 €

Il a été proposé au Conseil d'Administration de voter le budget primitif du CCAS, équilibré pour l'année 2026, comme suit :

BUDGET CCAS

SECTION FONCTIONNEMENT

Total des Recettes	374 500,00 €
Total des Dépenses	374 500,00 €
soit un résultat de la section de fonctionnement	0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Total des Recettes	21 211,60 €
Total des Dépenses	21 211,60 €
Soit un résultat de la section d'investissement	0,00 €

C.AUGNET s'interroge sur l'augmentation de 30 % des charges de personnel et demande les raisons de cette évolution.

C.FLAMBARDE explique que le montant inscrit au budget est volontairement majoré afin de permettre, le cas échéant, le recrutement de personnel de remplacement en cas d'absences prolongées (arrêts maladie notamment). Elle précise également que cette prévision tient compte de l'augmentation anticipée des charges patronales.

C.AUGNET s'interroge également sur l'augmentation du budget consacré aux secours d'urgence, qui passe de 13 000 € en 2025 à 25 000 € pour l'exercice en cours, et demande les raisons de cette évolution.

C.FLAMBARDE indique que cette augmentation résulte d'une volonté d'anticiper une éventuelle hausse des demandes d'aides d'urgence et de garantir au CCAS les moyens nécessaires pour répondre aux situations de précarité qui pourraient se présenter au cours de l'année.

F.LOUIS ajoute que cette enveloppe budgétaire offre également la possibilité de développer de nouvelles actions en faveur des publics accompagnés.

BUDGET CCAS 2026

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	84 920,00 €	CHAPITRE 013	Atténuation des charges	1 389,00 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	190 000,00 €	CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	7 000,00 €
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC		CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues		CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	10 073,09 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	97 980,00 €	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	290 000,00 €
CHAPITRE 66	Charges financières		CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	100,00 €	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement		CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	1 500,00 €	CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	66 037,91 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	374 500,00 €		TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	374 500,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS			RECETTES d'INVESTISSEMENTS		
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues		CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser		CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes		CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	15 211,60 €	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours		CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 500,00 €
CHAPITRE 26	Titres et participations		CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	0,00 €
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections		CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	19 711,60 €
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial				
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)			TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	21 211,60 €
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	21 211,60 €			

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif du CCAS de la Ville de Touques pour 2026.
- **MAINTIENT** pour 2026, la délibération n°3 du 21 novembre 2023, qui adopte la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise à compter du budget 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).
- **AUTORISE** le Président à effectuer des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

Il a été ensuite proposé de voter le budget annexe du CCAS, équilibré pour l'année 2026, comme suit :

BUDGET CCAS RAD

BUDGET CCAS BUDGET ANNEXE	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Total des Recettes	55 865,00 €
Total des Dépenses	55 865,00 €
soit un résultat de la section de fonctionnement	0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Total des Recettes	14 590,00 €
Total des Dépenses	14 590,00 €
Soit un résultat de la section d'investissement	0,00 €

BUDGET CCAS RAD 2026

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	54 565,00 €	CHAPITRE 013	Atténuation des charges	
CHAPITRE 012	Charges de Personnel		CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	34 000,00 €
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC		CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues		CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	250,00 €	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	660,31 €
CHAPITRE 66	Charges financières		CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	50,00 €	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement		CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	1 000,00 €	CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	21 204,69 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	55 865,00 €		TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	55 865,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS			RECETTES d'INVESTISSEMENTS		
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues		CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser		CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes		CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles		CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	14 590,00 €	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours		CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 000,00 €
CHAPITRE 26	Titres et participations		CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	13 590,00 €
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières				
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections				
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)				
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	14 590,00 €		TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	14 590,00 €

C. AUGNET demande si le montant de l'augmentation tarifaire annoncée par le traiteur pour le service de repas à domicile est connu.

C.FLAMBARDE répond que le montant exact n'est pas encore connu, mais qu'une hausse d'environ 0,50 € par repas est envisagée. Elle précise que le CCAS a, de son côté, appliqué une augmentation de 1,50 € afin de disposer d'une marge de sécurité.

C.AUGNET s'interroge également sur le montant de 14 000 € figurant dans les investissements.

C.FLAMBARDE explique qu'il s'agit d'un report d'investissement inscrit au budget, qui n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'une réalisation effective.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe du CCAS de la Ville de Touques pour 2026.
- **MAINTIENT** pour 2026, la délibération n°3 du 21 novembre 2023, qui adopte la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise à compter du budget 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).
- **AUTORISE** le Président à effectuer des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

11 OCTROI DES SUBVENTIONS 2026

Il a été proposé au Conseil d'Administration de voter les subventions mentionnées ci-dessous :

SUBVENTIONS 2026 - CCAS DE TOUQUES

Nom de l'association	Objet	Subventions 2026	
		Demandes 2026	Versement au CA du 2026
AGE d'OR	Club des Aînés	5 000 €	5 000 €
BANQUE ALIMENTAIRE	Lutte contre la faim et le gaspillage	1 000 €	500,00 €
RESTO DU COEUR Mondeville	Association caritative	1 500 €	500,00 €
APAEI - COTE FLEURIE	Accueil pers handicapés mentales	500 €	500,00 €
APF - Association des Paralysés de France	Aide aux personnes handicapées	500 €	500,00 €
Ligue Nationale Contre le Cancer	Lutte contre le cancer	NON PRECISE	500 €
Soif d'avenir	Aide au lien social & act.éducat.	1 000 €	400 €
AFM TELETHON		NON PRECISE	500 €
ANDRE MALRAUX Primaire TOUQUES	SCOLAIRE	Facture de 1320 €	1 320 €
CHARLES MOZIN - Ass sport	SCOLAIRE	non précisé	400 €
CHARLES MOZIN - OCCE 14	SCOLAIRE	1 000 €	450 €
JEANNE D ARC Primaire TROUVILLE/MER	SCOLAIRE	NP	410 €
MFR BERNAY	SCOLAIRE	NON PRECISE	50 €
MFR MORTAGNE AU PERCHE		NON PRECISE	50 €
UNIVERSITE INTER AGE (Ville jusqu'en 2023)	AINES - SCOLAIRE	200 €	200 €
TOTAL			11 280 €

Les dossiers transmis ultérieurement seront examinés lors des prochains Conseils d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à la majorité avec 7 voix POUR et 2 abstentions (C.AUGNET et F.DANIEL),

- **OCTROIE** les subventions 2026 comme indiquées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65.

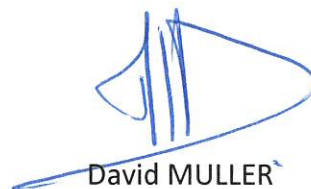
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

La Secrétaire,



Anouchka DIDIER

Le Président,



David MULLER